

Du jour *dim*
ACTE DE MARIAGE de

au mil huit cent soixante-sept, à dix heures et demie

Louis Meard Vidal



âge de *vingt huit* ans, né à *St Yver* département de *la Sarthe*
le *sept* du mois de *Janvier* mil
mil huit cent trente deux Profession de *Boulangere* domicilié à
St Yver département de *la Sarthe* fils majeur de
Thomas Daman Vidal profession de *Boulangere* et de
domicilié à *St Yver* département de *la Sarthe*

Marie Anne Provost Bartatier, son épouse domiciliée
au dit *St Yver (Sar)*, le *huit* jour
Et de

Marie Victoire Macary, veuve de
Prosper Auguste Corvelin
âge de *vingt huit* ans, née à *La France* département de *la Sarthe*
Sar le mois d' *octobre* mil huit cent *trois*
profession de *Boulangere* domiciliée à *La Garenne* département de *la Sarthe*
fille majeure de *Jean Baptiste Macary*
profession de *cultivateur* et de *Marie Anne Tassin* son épouse
domiciliée au dit *La Garenne (Sar)* le jour et la mois sus présents
et consentants d'iceux sont :

Les actes préliminaires sont : 1° Les publications du mariage faites par
moi sans opposition, les dimanches deux et neuf *dim*, le
huit jour susdits, et demeurées affichées pendant ledit
mois par la loi.

2° Qu'il acte de naissance du futur gendre

3° Qu'il l'extrait de l'acte de naissance de la future épouse

4° Qu'il acte de décès de la future épouse

5° Qu'enfin le Certificat de non opposition délivré
par M. le Maire l'officier de l'Etat-Civil de la Mairie

de *St Yver* le deux *dim* *mil huit cent*
soixante sept

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi
que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Napoléon sur le mariage, concernant
les droits et devoirs respectifs des époux.



Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Napoléon,
modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux, et le futur gendre qui ont
révisé le mariage ont déclaré qu'il
a été fait son contrat de mariage, à la date du deux
mil huit cent soixante sept, par devant M^e *Charles*
François Jean Baptiste notaire à *La Garenne*
département de *la Sarthe*

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un *Marie Victoire Macary*
et l'autre *Louis Meard Vidal*.

Le tout en présence de *Blaise Félix*
domicilié à *Coulon* département de *la Sarthe* âgé de *soixante deux* ans
profession de *Prêtre*, son parent en allié des futurs époux;

De *Macary Emile Félix*
domicilié à *La Garenne* département de *la Sarthe* âgé de *vingt ans*
profession de *Cultivateur*, frère de la future épouse;

De *Grimaud Jean Baptiste*
domicilié à *La Garenne* département de *la Sarthe* âgé de *vingt huit* ans
profession de *Cultivateur*, beau-frère de la future épouse;

Et de *Fenton Eugène*
domicilié à *St Yver* département de *la Sarthe* âgé de *vingt huit* ans
profession de *Cultivateur*, non parent ni allié des futurs époux;

Après quoi, moi, *Louis Piquiers*, adjoint délégué par M. le Maire de *La Garenne*,
faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que ledits parties
sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement
dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par *l'époux*,
le père de l'époux, et le quatre *dim*, les autres parties
sont déclarées et le tout de ce fait par nous signés,

Vidal *Devol* *Mary*
Macary

Grimaud

L. Piquiers